

## Journée de solidarité en forfait jour

Par Koal01, le 06/06/2024 à 15:04

Bonjour,

Je suis actuellement salarié sous la convention des Vins cidres... avec un contrat forfait jour de 215 jours - journée de solidarité incluse.

Sur ma dernière fiche de paye, mon employeur m'a retiré 1 CP (lundi de pentecôte) sous le motif "journée de solidarité"

Je voudrais savoir si celà est normal ??

Bien cordialement

Loic SUZANNE

Par Marck.ESP, le 08/06/2024 à 12:31

Bonjour

Cette journée de solidarité ne peut pas être accomplie par la suppression d'un congé payé.

https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13425

https://www.juritravail.com/journee-de-solidarite-les-points-a-connaitre